Etablissement Public Foncier de Lorraine

# PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN DATE DU 18 DECEMBRE 2013

**94ème REUNION**

L'an deux mille treize, le 18 décembre à 14 H 30, le Conseil d'Administration de l'Etablissement Public Foncier de Lorraine s'est réuni à Pont-à-Mousson, dans les locaux de l'établissement.

## Membres présents

| | |
|---|---|
| M. BOLMONT | Président |
| M. STAUB | Premier Vice-président |
| MM. ARIES, CORZANI, JANNOT, LALANDRE, LECLERC et LIOUVILLE | Vice-présidents |
| Mmes DEAU et MARCHAL, MM. BEGUIN, BENOIT, BERGÉ, CAUSERO, CUNAT, GOURLOT, GREMILLET, HUMBERT, JACQUIN, NAHANT, PERRIN André, PERRIN Stéphane, PISSENEM, ROYER, SCHULER, TARANTOLA, VILADECAS et VINCHELIN | Membres |

## Membres excusés

| | |
|---|---|
| Mmes BOURSIER, GRIESBECK et VAISSE, MM. ABATE, ARKER, BITTE, CASONI, FOURNEL, FRIANG, KLAMMERS, PAQUET, PELLETIER, RENOUARD, ROUSSEL, SERRIER, SUCK et TRITZ | Membres |

## Autres participants à la réunion

| | |
|---|---|
| Mme CASTLENOT | Secrétaire Générale pour les Affaires Régionales |
| M. LECOMTE | Région Lorraine |
| Mme LEJOSNE | Direction Régionale de L'Environnement, de l'Aménagement et du Logement |
| M. VIGREUX | Direction Régionale de l'Agriculture et de la Forêt |
| M. PILLET | Contrôleur général économique et financier |
| M. GENDRE | Agent comptable de l'EPFL |
| M. TOUBOL | Directeur Général de l'EPFL |
| M. COURTIN | Directeur Général Adjoint de l'EPFL |
| MM. COMBE et PROTH | EPFL |



Rue Robert Blum · BP 245 · 54701 Pont-à-Mousson Cedex - Téléphone : 03 83 80 40 20 · Fax : 03 83 80 40 21 · Courriel : contact@epfl.fr · www.epfl.fr
SIRET : 30136584700013 · APE : 4299Z · TVA Intracommunautaire : FR32301365847

M. BOLMONT accueille Mme CASTELNOT, Secrétaire Générale pour les Affaires Régionales qui représente Monsieur le Préfet de la Région Lorraine.

Il salue ensuite les administrateurs présents pour cette séance qui se tient pour la première fois dans les locaux rénovés de l'établissement.

Il accueille également M. LECOMTE de la Région Lorraine, M. VIGREUX représentant le Directeur Régional de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt, Mme LEJOSNE représentant la Directrice Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement, M. PILLET Contrôleur général économique et financier et enfin M. GENDRE, Agent comptable de l'EPFL.

Il présente ensuite les excuses des Préfets de Meurthe-et-Moselle, des Vosges et de la Meuse, de Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture de la Moselle, du Directeur Régional de l'Agriculture et de la Forêt, de la Directrice Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement ainsi que des membres du Conseil d'Administration empêchés de participer à cette réunion.

Il propose alors d'attribuer les pouvoirs donnés par M. ABATE, M. ARKER, M. BITTE, Mme BOURSIER, M. CASONI, M. FOURNEL, M. FRIANG, Mme GRIESBECK, M. KLAMMERS, M. PELLETIER, M. RENOUARD, M. ROUSSEL et M. SERRIER.

Le quorum étant atteint, il est passé à l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour.

## 1 – RATIFICATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA DERNIÈRE RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le projet de procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 2 octobre 2013 a été transmis à tous les administrateurs. Aucune demande de modification n'étant formulée, il est ratifié à l'unanimité.

## 2 – DISPOSITIONS FINANCIÈRES

### 2-1-Budget 2014

Le Président cède la parole à M. TOUBOL qui commente à l'appui du diaporama visionné en séance, les informations essentielles du projet de budget 2014.

Il indique tout d'abord, qu'à périmètre constant (notamment hors programme d'extension des locaux, hors frais liés à la gestion patrimoniale et hors participation au fonctionnement de l'EPA Alzette-Belval), les **frais de structures** (fonctionnement courant, personnel, investissement hors travaux d'extension du siège) sont en légère baisse (-1% pour un montant de 7,6 M€). Il convient de noter qu'un solde de 0,8 M€ figure au budget pour achever les travaux d'extension et de réhabilitation.

L'effectif budgété pour 2014 est de **82** équivalents temps plein (ETP), soit la totalité des postes autorisés.

Des prévisions de dépenses à fin d'année 2013 ont été préparées pour établir le budget 2014. M. TOUBOL rappelle que le budget 2013 prévoyait 57 M€ de **dépenses d'activités**. Selon les estimations, elles pourraient être au final de 49,7 M€ (32 M€ pour les acquisitions, 12,7M€ pour la reconversion et 5 M€ pour les actions en mandat). Pour 2014, il est proposé d'inscrire 38,6 M€ pour les actions foncières, essentiellement au titre des acquisitions sous convention-cadre, 18,2 M€ pour la reconversion et 0,16 M€ pour les conventions de mandat, soit un budget prévisionnel global d'activités de **57 M€.**

Les **cessions foncières** (en titres émis) devraient être en baisse par rapport à 2013, passant de 25,8 M€ (prévision à fin 2013) à 23,8 M€.

Les **recettes prévisionnelles** de l'année (environ 57,8 M€) devraient provenir essentiellement des cessions de terrains, de la TSE (qu'il est proposé de maintenir à 23 M€ dans l'attente du nouveau PPI) et des subventions (9,3 M€). Les intérêts sur créances, les produits des activités annexes et les produits financiers viennent compléter les recettes estimées.

Un **plan trimestriel d'évolution de la trésorerie** est ensuite présenté. Il tient compte de son niveau initial en janvier (84 M€), des dépenses et des recettes trimestrielles. Sur l'année, elle devrait diminuer d'environ 3,4 M€.

M. BEGUIN interroge Mme CASTELNOT sur le niveau de la trésorerie. Il souhaiterait savoir s'il existe un risque de ponction comme cela a déjà été fait par le passé sur la trésorerie des agences de l'eau. Elle indique ne pas avoir d'information dans ce sens.

M. NAHANT rappelle que lorsqu'il avait été question d'augmenter la TSE, des prévisions d'évolution de trésorerie avaient montré qu'à niveau constant de dépenses, il y avait un risque de déficit. Il constate qu'à ce jour la trésorerie reste très importante et ce, bien que la TSE ait été augmentée.

Pour M. VINCHELIN il est important que la trésorerie diminue. Un soutien plus important aux collectivités lui permettrait de diminuer.

M. BOLMONT indique que la réflexion sur le juste niveau de la TSE devrait selon lui avoir lieu à l'occasion de la préparation de la maquette financière du futur PPI. Il propose ensuite de passer au vote.

Il propose d'adopter :

- le montant de la TSE à recouvrer (23 M€),
- les dotations au comité d'entreprise (subvention de fonctionnement à hauteur de 0,2 % de la masse salariale et contribution aux activités sociales et culturelles à un minimum de 45 000 €),
- les interventions de l'EPFL sur ses fonds propres à hauteur de 39,53 M€ pour l'action foncière et 8 402 344 € pour les prestations de service,
- des dotations aux amortissements et provisions pour 688 170 €,
- le budget 2014 tel que présenté.

La délibération n°13/022 est adoptée à l'unanimité.

Il propose ensuite d'adopter le tableau des emplois pour l'année 2014 (82 emplois).

La délibération n°13/023 est adoptée à l'unanimité.

## 2-2 Délibérations financières

M. TOUBOL présente ensuite plusieurs dispositions d'ordre financières.

Il indique tout d'abord que l'établissement doit intégrer certaines modalités de mise en œuvre du décret relatif à la gestion budgétaire et comptable publique.

Le changement de logiciel de suivi comptable nécessite de **modifier la procédure de rattachement des charges et des produits**. Pour l'exercice 2013, le rattachement des charges et des produits se fera par la procédure de l'ordre de paiement. A compter de 2014, la procédure de l'extourne sera utilisée.

La délibération n°13/024 est adoptée à l'unanimité.

Il convient par ailleurs de **modifier l'article 11 du règlement intérieur institutionnel** pour tenir compte des nouvelles modalités relatives aux virements budgétaires de compte à compte au sein d'une même enveloppe.

La délibération n°13/025 est adoptée à l'unanimité.

Il est prévu de régulariser dans les écritures comptables les **plus ou moins-values** constatées à hauteur de 20 741,71 € et 3 015,69 €, pour des opérations soldées en patrimoine.

La délibération n°13/026 est adoptée à l'unanimité.

Pour poursuivre, M. TOUBOL présente une délibération relative à des **créances irrécouvrables.** Suite à des liquidations judiciaires ou en raison de la modicité des sommes (euro symbolique), 215 649,81 € ne pourront être récupérés par l'Etablissement dans le cadre de 6 opérations. Ces sommes restant à charge de l'Etablissement, il convient d'en régulariser la comptabilité. Le détail des sommes concernées figure dans le document de séance.

La délibération n°13/027 est adoptée à l'unanimité.

Une délibération (n°13/028) relative à des **variations de provisions** est ensuite présentée. Elle est adoptée à l'unanimité.

Une dernière délibération liée à l'aménagement du lotissement du **bois des trente jours à Moutiers** est présentée. Dans le cadre de la réalisation de ce lotissement, l'EPFL avait acquis 5,3 ha. A ce jour, cinq parcelles (3544 m$^2$), dont la valeur a été estimée à 318 960 €, n'ont pas été revendues. Eu égard aux préconisations de l'audit comptable et financier diligenté conjointement par la mission du contrôle général économique et financier et la DDFIP de Meurthe-et-Moselle, il convient d'intégrer ces biens au patrimoine immobilier de l'établissement (compte 2112).

La délibération n°13/029 est adoptée à l'unanimité.

## 2-3-Transaction ICL Chambley

A l'occasion du conseil d'administration du 27 mars 2013, une transaction a été validée dans le cadre du litige qui oppose l'EPFL et la Région Lorraine à la société ICL. Depuis, la société AR-CO, assureur de la société ICL, a souhaité que son client soit partie à la convention tripartite initiale, déjà délibérée par le conseil. Par ailleurs, aux termes de ces échanges, il est apparu légitime qu'ICL prenne à sa charge les frais d'expertise engagés par l'EPFL qui s'élèvent à 8000€. Au final, l'EPFL bénéficiera de 241 496€ d'indemnités (233 496€ de la part d'AR-CO et 8 000 € de la part d'ICL).

La délibération n°13/030 est adoptée à l'unanimité.

# 3 – DISPOSITIONS D'ORDRE GÉNÉRAL

## 3-1-Modification du guide des achats

La nouvelle version du guide achats qui est présentée prévoit :

- l'application de l'article 30 du code des marchés publics autorisant le recours à la procédure adaptée pour la passation de certains marchés publics de services (marchés publics de gardiennage,...).
- le respect de la deuxième partie du code des marchés publics lorsque l'EPFL est amené à agir en qualité d'entité adjudicatrice (fourniture de gaz, fourniture d'électricité,...).
- la mise à jour des règles de computation des seuils applicables aux achats effectués par le service « gestion patrimoniale » de l'établissement.
- la mise à jour périodique du guide, rendue nécessaire par les évolutions de la règlementation relative aux marchés publics (seuils,...).

La délibération n°13/031 est adoptée à l'unanimité.

## 3-2- Prolongation du Contrat de Projets Etat/Région Lorraine

Le CPER 2007-2013 arrive à échéance le 31 décembre 2013. Une circulaire du Premier ministre du 02 août 2013 précise que l'année 2014 sera une année de transition, permettant la clôture du CPER. Cette reconduction du contrat sur 2014 s'applique à l'ensemble des grands projets et domaines d'intervention identifiés et n'a aucune incidence financière sur les montants contractualisés.

En référence à la circulaire précitée, le président du Conseil régional de Lorraine et le Préfet de région Lorraine ont adressé, le 21 novembre 2013, le projet d'avenant poursuivant le CPER actuel sur l'année 2014, avec prise d'effet au 1er janvier 2014, pour délibération du conseil d'administration. Cet avenant a été adressé dans le même temps aux autres partenaires du CPER selon la procédure du contreseing simultané.

La délibération n°13/032 est adoptée à l'unanimité.

## 3-3- Prolongation du PPI

En 2013, l'EPFL a entamé la procédure d'élaboration de son nouveau PPI. Ce point a été notamment abordé lors des conseils d'administration des 27 mars et 2 octobre 2013. Un groupe de travail associant les administrateurs de l'établissement et les services de l'Etat a été constitué. Il s'est réuni à trois reprises. Dans la mesure où la politique de traitement des friches urbaines, militaires et industrielles, ainsi que le fonds de minoration foncière sont conventionnés dans le cadre du CPER 2007-2013, prolongé d'une année, il apparait opportun de mettre en cohérence la durée de validité du PPI avec celle du CPER prolongé. C'est pourquoi, il est proposé au conseil d'administration de prolonger la durée de validité du PPI 2007-2013, d'une année.

La délibération n°13/033 est adoptée à l'unanimité.

## 3-4- Modalités d'adaptation des périmètres à enjeux

Dans un souci d'efficacité et de réactivité, il est proposé que le Directeur Général puisse désormais soumettre au Bureau des périmètres d'intervention des conventions de veille active et de maîtrise foncière opérationnelle légèrement modifiés par rapport aux périmètres initiaux, à la condition que ces modifications n'affectent pas de manière substantielle lesdits périmètres à enjeux. Lorsqu'il s'agira de modifier de manière substantielle les périmètres à enjeux, un avenant à la convention-cadre demeurera nécessaire. Ces dispositions sont valables pour les nouvelles conventions-cadre à intervenir et pourront être intégrées par avenant à celles déjà signées.

La délibération n°13/034 est adoptée à l'unanimité.

# 4 – DISPOSITIONS TECHNIQUES

## 4-1- Parc d'activités Nancy-Pompey

En lien avec la Préfecture de Meurthe-et-Moselle, un dispositif de transfert de la ZAC de Pompey à la Communauté de Communes du Bassin de Pompey (CCBP) a été établi et une concertation locale a été engagée dans les trois communes concernées, sur la base des objectifs initiaux de la ZAC et de leur niveau de mise en œuvre. Par délibération n°13/021 du conseil d'administration du 2 octobre 2013, les administrateurs avaient validé les modalités de cette concertation.

Dans ce cadre, une plaquette de présentation du projet a été tenue à disposition du public au siège de la CCBP et dans les mairies des communes concernées du 13 novembre au 13 décembre 2013. La plaquette contenait un registre ouvert aux fins de recueillir les observations du public, au siège de la CCBP et des communes concernées. A l'issue de la concertation, aucun commentaire n'a été recueilli. Aussi, le transfert de l'initiative de la ZAC peut se poursuivre.

Il est proposé d'adopter une délibération actant des conclusions de la concertation et autorisant le Directeur Général à solliciter, par le Président de la CCBP, la saisine du Préfet afin qu'il prenne l'arrêté de transfert correspondant.

La délibération n°13/035 est adoptée à l'unanimité.

Une modification de la liste des périmètres à enjeux de la convention-cadre signée avec la CCBP est également proposée. Les nouvelles modalités de mise à jour des périmètres à enjeux, évoquées précédemment, sont également ajoutées.

La délibération n°13/036 est adoptée à l'unanimité.

Enfin, une convention de veille active et de maîtrise foncière est proposée afin de permettre le portage foncier par l'EPFL des terrains non aménagés de la ZAC. Cela concerne plus de 21 ha acquis depuis 1988, qui seront rachetés à terme par la CCBP.

La délibération n°13/037 est adoptée à l'unanimité.

## 4-2- Conventions-cadre

### Nouvelle convention-cadre

Un projet de convention est proposé avec la Communauté de communes de l'Arc Mosellan. Elle prévoit la réalisation d'une étude de définition des périmètres à enjeux pour 47 840 € TTC.

La délibération n°13/038 est adoptée à l'unanimité.

### Avenants conventions-cadre avec bailleurs sociaux

Une première délibération est proposée pour reporter au 31/12/2014 la date de validité des conventions-cadre signées avec MOSELIS et METZ HABITAT TERRITOIRE. Elle prévoit également l'ajout d'une date limite de rachat pour les terrains acquis sous convention-cadre.

La délibération n°13/039 est adoptée à l'unanimité.

Une deuxième délibération est présentée pour permettre le report de la date de validité au 31/12/2014 pour les conventions passées avec EPINAL HABITAT, TOUL HABITAT, l'OPH de la Meuse, Meurthe-et-Moselle Habitat et l'OPH de NANCY.

La délibération n°13/040 est adoptée à l'unanimité.

Enfin, une troisième délibération est proposée pour une liste d'avenants dont les modifications conventionnelles proposées sont reportées dans le tableau en annexe du présent compte-rendu.

La délibération n°13/041 est adoptée à l'unanimité.

## 5 – POINTS D'INFORMATION

### PPI 2014-2018 : Retour du groupe de travail avec les administrateurs

M. TOUBOL indique qu'un consensus se dessine aujourd'hui sur les politiques et les priorités d'actions, tel que cela a été présenté à l'occasion du conseil du 2 octobre 2013. Aujourd'hui le débat porte essentiellement sur le niveau de prise en charge des travaux de déconstruction/désamiantage. Actuellement, ils sont pris en charge en intégralité par la

politique. Cette approche tend à privilégier les démolitions aux réhabilitations et interroge sur la capacité d'ingénierie technique et financière des partenaires de l'EPFL. Dans la mesure où le PPI est prolongé pour une année, cela laissera le temps de trouver le meilleur compromis possible autour de ce type d'intervention.

Il indique ensuite que les orientations stratégiques de l'État en région ont été transmises. Elles portent essentiellement sur cinq domaines :

- La lutte contre la consommation excessive d'espaces agricoles et naturels,
- La politique de reconversion des friches,
- La mise en œuvre des politiques du logement,
- La transition écologique,
- La politique de prévention des risques.

Autrement dit, autant de thématiques déjà présentes dans le projet de PPI qui a été présenté au précédent conseil d'octobre, qu'il conviendra cependant d'affiner.

Un accent particulier devra par ailleurs être mis sur la hiérarchisation des interventions de l'établissement et sur l'évaluation des politiques mises en place.

M. PILLET souhaite faire le lien entre ce point et celui précédemment évoqué sur le niveau de la trésorerie. Au regard des thèmes présentés, il lui semble que la préparation du PPI doit être l'occasion de s'interroger sur un plan pluriannuel d'utilisation de la trésorerie, fixant les besoins annuels courants, les marges d'actions pour les interventions exceptionnelles et les moyens mobilisables pour des interventions nouvelles.

**Préparation du nouveau décret de l'EPFL**

Sur invitation de M. TOUBOL, Mme CASTELNOT indique qu'une synthèse des avis recueillis dans le cadre de la consultation régionale, qui s'est achevée le 26 novembre 2013, est en cours de préparation. Elle sera transmise ensuite à l'administration centrale par M. le Préfet de Région. L'essentiel des remarques porte sur la représentation des EPCI au sein du futur conseil d'administration.

**Plan foncier**

M. TOUBOL rappelle qu'il s'agit de trouver un dispositif de sortie pour des biens acquis qui sont désormais hors dispositif conventionnel. Le plan validé par le conseil d'administration de décembre 2008 comportait 374 opérations. Début novembre 2013, 292 des 374 opérations ont été traitées. L'objectif est donc atteint à près de 78 %. Il reste aujourd'hui les types de biens les plus délicats à reconventionner à savoir des délaissés ou des biens issus d'opérations d'aménagement en souffrance.

**Plan d'audit comptable et financier**

En 2010-2011, l'EPFL a fait l'objet d'un contrôle conjoint de la part de la mission des audits du contrôle général économique et financier et de la DDFIP de Meurthe-et-Moselle. Les conclusions ont été présentées au conseil d'administration de l'EPFL de décembre 2011. Cet audit a donné lieu à un plan d'action. A ce jour, sur 60 actions initialement retenues, 52 sont achevées et 8 sont en cours, soit un taux de réalisation de près de 87 %. Trois actions supplémentaires seront achevées prochainement (transfert administratif de la ZAC de Pompey et solde comptable et

financier, dispositif de contrôle de modification des RIB sécurisé avec le nouvel outil comptable Win M9 déployé en janvier 2014).

**MULLER TP – Boulay**

Le conseil d'administration avait, lors de sa séance du 27 mars 2013, acté la stratégie à mettre en œuvre dans le cadre du litige opposant l'EPFL au vendeur du site MULLER TP, en lien avec la Communauté de communes du Pays Boulageois. La recherche d'une solution amiable devait être privilégiée (rachat direct du bien par la Communauté de communes du Pays Boulageois). En cas d'échec, l'annulation par voie judiciaire de l'acte litigieux devait être demandée. M. TOUBOL indique que la Communauté de communes du Pays Boulageois n'est pas parvenue à obtenir de prêts pour pouvoir acheter le bien directement. En conséquence, une demande d'annulation de l'acte a été transmise au Tribunal Administratif de Nancy en juillet.

**Maîtrise des risques comptables et financiers**

Le décret GBCP n°2012-1246 du 7 novembre 2013 prévoit la mise en place d'un dispositif de contrôle interne comptable et financier (CICF). L'objectif poursuivi est celui de la qualité comptable. Il s'agit de mieux formaliser les processus et les procédures internes à l'établissement afin de s'assurer la traçabilité des actions et des contrôles. Un comité de gouvernance interne doit être mis en place pour assurer le pilotage de ce dispositif. Il aura pour mission de suivre l'élaboration des organigrammes fonctionnels pour les services (à partir du guide du contrôle interne dont dispose l'établissement), d'élaborer une cartographie des risques centrée sur deux processus à enjeux (stocks, processus organisationnel) et d'élaborer et de suivre un plan d'action découlant de la cartographie des risques. Le comité de gouvernance devra dans un second temps proposer un programme d'audit.

Le conseil d'administration fixera courant 2014 la composition, les attributions et les modalités de fonctionnement de ce comité dont le contrôleur général est membre de droit.

**Actualisation de la cartographie des risques**

L'EPFL a élaboré une cartographie des risques en 2010. Ce document a depuis été actualisé annuellement. Par cette cartographie, l'EPFL entend limiter au maximum ses risques propres qui peuvent être d'ordre financiers, techniques, réglementaires ou managériaux. Il se doit également d'offrir à ses partenaires (collectivités locales, État...) et à ses salariés un niveau de sécurité et de fiabilité renforcés. L'actualisation 2013 porte essentiellement sur :

- La suppression d'un risque (lié au délai de réalisation des travaux d'extension/réhabilitation du siège),
- Une meilleure prise en compte des risques liés à la perte d'autorisation de programme de l'État et de la Région, aux difficultés financières des collectivités, au retard pris dans l'élaboration du PPI,
- Deux nouveaux risques identifiés à savoir, l'évolution du cadre intercommunal et la mise en œuvre du décret GBCP.

**VEFA**

Enfin, un rapport relatif aux VEFA a été remis sur table. Il fait le point sur les VEFA soutenues dans le cadre du plan de relance en 2009, sur le programme initié en 2013 et également sur deux opérations dont les délais n'ont pas permis de les proposer à la délibération du dernier bureau de l'année 2013.

L'ordre du jour étant épuisé, M. BOLMONT demande aux administrateurs s'ils souhaitent débattre d'autres points. Aucune question n'est soulevée.

M. BOLMONT indique que la prochaine réunion du Conseil d'Administration se tiendra le 5 mars 2014 à 14h00 au siège de l'établissement et sera suivie d'une réunion du Bureau.

La séance est levée à 17h30.

Le Directeur Général de l'EPFL,

Alain TOUBOL

Le Président du Conseil d'Administration,

Jean-Paul BOLMONT

ANNEXE COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 18/12/2013 - AVENANTS CONVENTIONS-CADRE
(Délibération n°13/041)

| Collectivités concernées | Dates de signature | Types de modifications conventionnelles | Modifications proposées |
|---|---|---|---|
| CC PAYS DE PONT-A-MOUSSON FC4S01 | 16/12/2010 | Modification de la liste des périmètres à enjeux<br><br>Modification des modalités de mise à jour de la liste des périmètres à enjeux | extension du périmètre dénommé MOU3 avec l'intégration de la parcelle Z 22 |
| CA d'EPINAL FC8B01 | 04/12/2007 | Modification du périmètre d'étude<br><br>Modification de la liste des périmètres à enjeux<br><br>Modification de l'enveloppe d'étude<br><br>Modification des modalités de mise à jour de la liste des périmètres à enjeux | 2 communes sont aujourd'hui étudiées ; il y a lieu d'étudier 36 communes supplémentaires<br><br>Voir convention<br><br>L'enveloppe d'étude actuelle (40 394.43€ TTC) est augmentée de 50 000€ TTC |
| CC MOSELLE ET MADON FC4B01 | 12/07/2007 | Modification de la liste des périmètres à enjeux<br><br>Modification des modalités de mise à jour de la liste des périmètres à enjeux | Voir convention |
| CC du PAYS DE COMMERCY FC5A01 | 11/07/2007 | Modification de la liste des périmètres à enjeux<br><br>Modification des modalités de mise à jour de la liste des périmètres à enjeux | Voir convention |
| CC du BASSIN DE NEUFCHATEAU FC8E01 | 19/08/2010 | Modification du périmètre d'étude et de la liste des périmètres à enjeux<br><br>Modification de l'enveloppe d'étude<br><br>Modification des modalités de mise à jour de la liste des périmètres à enjeux | 13 communes sont aujourd'hui étudiées ; il y a lieu d'étudier 29 communes supplémentaires<br><br>L'enveloppe d'étude actuelle (21 605.59€ TTC) est augmentée de 30 000€ TTC |

| | | | |
|---|---|---|---|
| CA DU VAL DE FENSCH<br>FC7G01 | 03/06/2009 | Modification de la liste des périmètres à enjeux<br><br>Modification des modalités de mise à jour de la liste des périmètres à enjeux | Voir convention |
| CC DE VERDUN<br>FC5C01 | 20/03/2008 | Modification de la liste des périmètres à enjeux<br><br>Modification des modalités de mise à jour de la liste des périmètres à enjeux | Voir convention |
| CC DE LA HAUTE MOSELOTTE<br>FC8A01 | 16/01/2008 | Modification de la liste des périmètres à enjeux<br><br>Modification des modalités de mise à jour de la liste des périmètres à enjeux | Voir convention |
| CA SARREGUEMINES CONFLUENCES<br>FC7N01 | 11/01/2010 | Approbation de la liste des périmètres à enjeux (annexe 2)<br><br>Intégration d'une annexe 3 relative aux critères d'intervention<br><br>Modification des modalités de mise à jour de la liste des périmètres à enjeux | Voir convention |